

Des idées pour aider les firmes

La Fondation Idea s'est penchée sur l'état des entreprises au Luxembourg et a émis cinq propositions qui pourraient séduire les candidats aux élections législatives.

Il est question de réforme de l'impôt sur les sociétés, d'adaptation du régime fiscal des impatriés, de transmission d'entreprise et de réhabilitation des entrepreneurs de bonne foi qui ont échoué.

De notre journaliste
Aude Forestier

En cette année électorale, la Fondation Idea, le laboratoire d'idées de la Chambre de commerce, s'est penchée sur l'état des entreprises. Michel-Édouard Ruben, l'un de ses économistes, a rédigé un «cahier thématique» destiné aux candidats et aux partis en lice pour les élections législatives d'octobre.

Le document d'une vingtaine de pages comporte cinq «initiatives» concrètes qui pourraient être appliquées. Mais avant de les énoncer, l'auteur du texte a dressé un état des lieux positif pour les firmes. Il ne doit pas, selon lui, «être vu comme une invitation à ne rien faire (de plus)». Pour une petite économie ouverte, très «concernée par les échanges internationaux», dont le

système de retraite est «généreux» et «qui affiche des niveaux absolus de dépenses publiques par habitant élevés», il y a «un impératif constant de faire toujours mieux pour les entreprises afin de pouvoir continuer à offrir une amélioration durable du bien-être de la population».

➤ Des baisses d'impôts

Sans salariés, il n'y a pas de sociétés qui fonctionnent, et sans ces dernières, il n'y a pas d'emplois. Entre 2013 et 2017, 47 000 emplois «auront été créés au Luxembourg et 15 000 supplémentaires devraient être créés cette année. Ce progrès quantitatif de l'emploi est «le reflet de la bonne santé des entreprises» du pays, souligne Michel-Édouard Ruben. Plus de 3 000 firmes nouvelles naissent ici par an. Et «le nombre d'entreprises actives dans le pays, en augmentation de 3 % par an», approche désormais les 40 000.

L'économiste suggère en premier lieu de réformer l'impôt sur les sociétés «en tenant compte de la

concurrence fiscale en cours et des nouvelles obligations européennes en matière de taxation des entreprises». Il pense que le pays pourrait adopter une stratégie dans laquelle le taux d'imposition des sociétés serait de 20 % (au lieu de 26,1 %), de supprimer le taux réduit sur les bénéfices inférieurs à 30 000 euros «qui n'a pas réellement de justifications économiques», selon lui. Il faudrait également exonérer totalement d'impôt sur le revenu des collectivités (IRC), d'impôt commercial communal (ICC) et d'impôt de solidarité (Isol) les firmes nouvellement créées «tout en leur offrant la possibilité de reporter en avant leurs pertes au-delà de la cinquième année». Ce qui leur permettrait de «respirer» financièrement, car une toute jeune entreprise peut avoir des difficultés à payer ses impôts.

La deuxième idée de Michel-Édouard Ruben, pertinente dans le contexte du Brexit et de la course à l'attractivité que se livrent certains pays de l'Union européenne, est d'«adapter le régime fiscal applicable aux impatriés», c'est-à-dire les

salariés étrangers qu'une entreprise a fait venir au Grand-Duché. «Une mise à jour» du régime fiscal qui leur est propre serait «pertinente». Elle permettrait de «réduire la prise en charge par les entreprises de certaines dépenses en rapport avec l'installation de leurs salariés embauchés à l'étranger et qui n'a pas été révisée» depuis une circulaire de 2014. Cette mise à jour devrait concerner entre autres le nombre de salariés que doit «occuper l'entreprise» voulant profiter de ce régime. Actuellement de 20 salariés, il pourrait être abaissé dans le but «d'ouvrir le bénéfice du régime aux jeunes entreprises innovantes».

➤ Vers des minigroupes d'entreprises?

Sujet encore tabou pour les entrepreneurs, la transmission d'entreprise est pourtant une question à laquelle il faut prêter une attention particulière. Pour l'économiste de la fondation, «les transmissions d'entreprises à venir seront autant d'opportunités de faire grossir les PME du pays et de voir se constituer des minigroupes d'entreprises». Afin de soutenir ce passage de flambeau, il conviendrait de «sensibiliser les cédants potentiels» et de «soutenir les repreneurs».

Une autre piste à exploiter serait «d'encourager par la voie fiscale les business angels». Il faudrait s'assurer que les futurs bénéficiaires de cette incitation fiscale «disposent d'une expérience professionnelle suffisante, qu'ils soient membres d'un réseau de business angels ou qu'ils investissent via un intermédiaire financier spécialisé dans l'investissement dans les start-up». Les entreprises éligibles devraient être jeunes (moins de cinq ans), non cotées en Bourse et ne pas être des sociétés financières. Le seuil minimum d'investissement pourrait être abaissé à 10 000 euros, contre 100 000 actuellement. Et la réduction fiscale serait de «30 % de la valeur investie et plafonnée à 100 000 euros».

Enfin, «il faudrait mieux traiter les entrepreneurs», soutient Michel-Édouard Ruben. Une certaine «stigmatisation» de l'entrepreneur qui échoue même de bonne foi existe toujours dans notre pays. L'accès des entrepreneurs honnêtes à une deuxième chance après une faillite devrait être facilité. Car échouer n'est pas une fatalité.

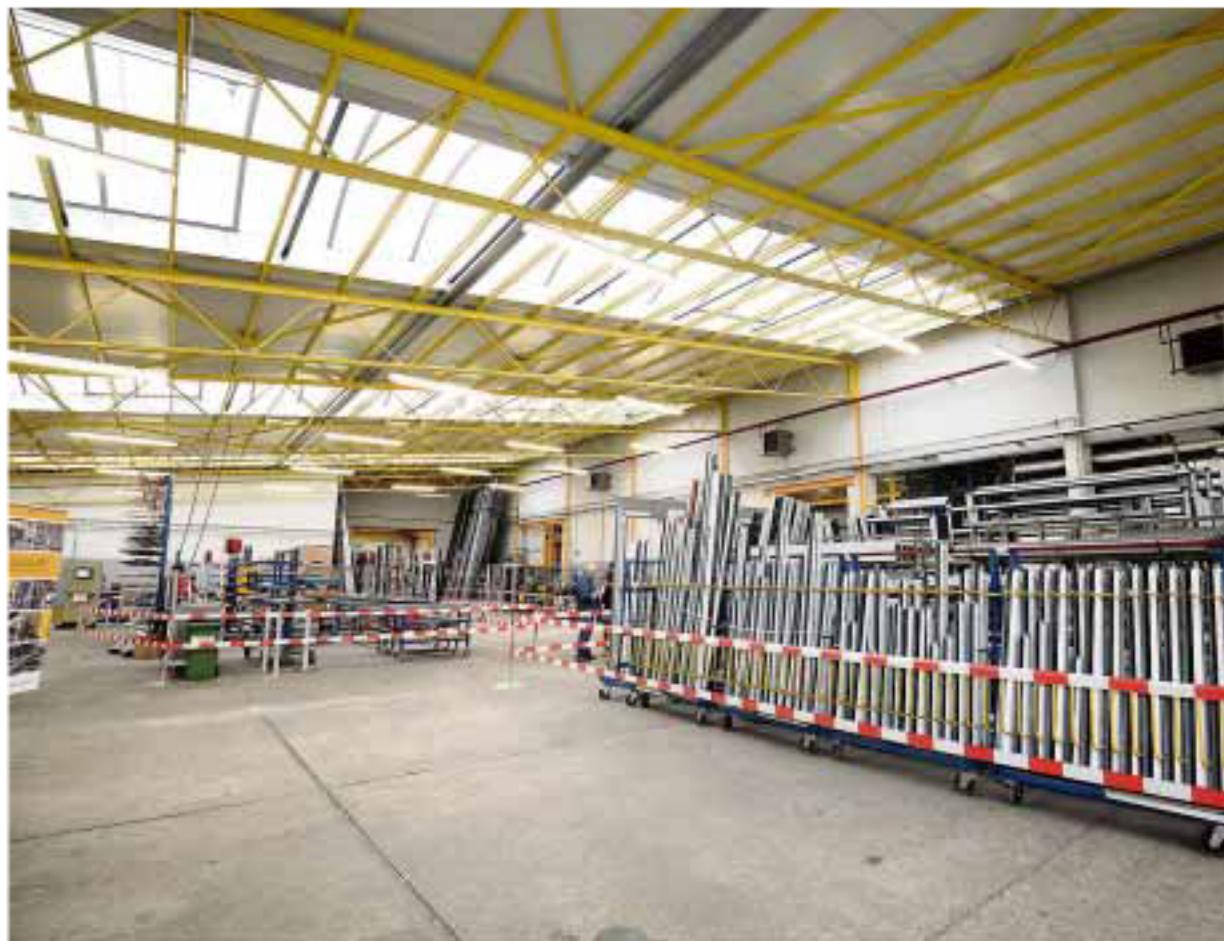


Photo : archives editpress/julien garroy

Le nombre d'entreprises actives au Grand-Duché approche les 40 000 selon le document de la Fondation Idea.